

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre des Finances a laissé entendre qu'il n'estimait pas devoir répondre à cette question et il me semble que le sujet devrait être soulevé à une autre occasion.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

TERRE-NEUVE—PRÉTENDU REFUS DE VERSER
DES PRESTATIONS AUX BÛCHERONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Le ministre sait-il que depuis le 31 décembre 1958 on a refusé de verser des prestations d'assurance-chômage aux bûcherons qui auraient par ailleurs droit à de telles prestations s'ils n'avaient pas été employés en dernier lieu par la compagnie A.N.D., qu'ils fassent partie ou non du Syndicat international des abatteurs de bois (I.W.A.)?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Le député de Bonavista-Twillingate a eu l'obligeance de me prévenir de sa question, monsieur l'Orateur. Dans ce bref intervalle, j'ai pu obtenir les renseignements suivants. Je signale que toutes les personnes congédiées avant la grève touchaient leurs prestations d'assurance si elles remplissaient les conditions ordinaires. Les personnes congédiées en raison de la grève, naturellement, n'ont pu en toucher, car, aux termes d'une disposition de la loi, la perte de travail imputable à un différend ouvrier ne rend pas une personne admissible aux prestations. Les personnes congédiées avant la grève, mais encore sans emploi parce qu'une grève est en cours, sont assujéties aux mêmes règlements que les personnes mises en chômage simplement à cause de la grève.

Quant à la situation actuelle à Terre-Neuve, en voici un aperçu. Toute déchéance de droit imposée aux bûcherons sans emploi par suite de la grève a été levée au 15 mars. La raison en est que les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage ont appris qu'au 15 mars la production à l'*Anglo-Newfoundland Development* était revenue à la normale. A l'heure actuelle, par conséquent, tout bûcheron encore sans travail après cette date a droit aux prestations ordinaires ou à toute prestation à laquelle il serait normalement admissible. Autrement dit, il n'y a maintenant aucune déchéance de droit imputable à la grève en cours.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais poser une question supplémentaire. Dois-je déduire de cette réponse que, selon la Commission d'assurance-chômage, la grève faite contre l'*Anglo-Newfoundland Development Company* est terminée?

[L'hon. M. Martin.]

LE SECRETARIAT D'ÉTAT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA
POLITIQUE DE LA COMMISSION DU SERVICE
CIVIL EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES
D'EMPLOI

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Puis-je poser une question à l'honorable secrétaire d'État? L'an passé, je me plaignais de ce que la Commission du service civil ait décidé de retourner aux envoyeurs des formules de demande d'emploi à la Commission avec la réponse qu'il n'y avait pas de concours.

L'honorable secrétaire d'État pourrait-il nous dire si la situation a changé depuis ou si l'on se propose d'effectuer des changements dans l'avenir?

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas tout à fait compris la question de l'honorable député de Saint-Denis, mais je crois savoir que la bonne suggestion qu'il a faite l'an dernier a été mise en pratique.

(Plus tard)

M. Denis: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État. Je n'ai pas bien compris sa réponse. Veut-il dire que les demandes d'emploi adressées à la Commission du service civil sont gardées pendant un an, au cas où il y aurait des vacances dans l'intervalle, comme cela se produisait auparavant, alors qu'on gardait pendant un an, soit au ministère des Postes, soit à la division de l'impôt sur le revenu, ou ailleurs, ces demandes d'emploi et lorsqu'on annonçait un concours, on les prévenait de la date à laquelle il aurait lieu. L'honorable ministre pourrait-il répondre d'une façon aussi intelligible que l'était ma question?

L'hon. M. Courtemanche: Monsieur l'Orateur, pour répondre d'une façon aussi claire que l'était la question qui m'a été posée, je dis: Oui.

(Traduction)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

AIR-CANADA—LAISSEZ-PASSER POUR LES DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question que je crois bien pertinente vu qu'un si grand nombre d'entre nous sommes à la veille de rentrer chez nous. Le ministre a-t-il réfléchi à la pétition qui lui a été présentée il y a quelque temps, pétition que presque tous les députés de l'Ontario et du Québec avaient signée, offrant de renoncer